
SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES
DU NORD ALSACE

Siège

54 rue de l'Industrie
BP 40081
67162 WISSEMBOURG Cedex

Séance du 14 décembre 2023

Assistaient à cette séance à 18 h, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeneu.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz, avec procuration de vote à M. KRAEMER.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg, avec procuration de vote à M. TYBURN.

3. Déchèteries

3.1 Tarifs déchèteries 2024

Le Président expose :

Dans le cadre du contrôle d'accès en déchèteries, il conviendra de définir les tarifs applicables pour l'année 2024.



Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous pour l'année 2024 :

Particuliers :

- Pas de facturation en-dessous du seuil de 20 entrées
- Passage supplémentaire de 21 à 30 entrées = 5 €
- Passage supplémentaire dès la 31^{ème} entrée = 50 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

- Réédition d'un badge (suite perte, détérioration...) = 10 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg deux fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

- Non restitution du badge = 10 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

Professionnels :

- Part fixe = 40 €/an
- Badge supplémentaire = 10 € (suite perte, détérioration)
- Part variable (fonction de la nature et poids ou volume des déchets déposés) :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 067-256701244-20231214-TARIF_DECH_2024-DE

Nature des déchets	Tarif /m ³
Papier/ Carton	5 €
Métaux/ Batteries	0 €
Huisseries	16 €
Gravats	32 €
Plâtre	150 €
Tout venant	80 €
Déchets verts	12 €
Bois	28 €
Verre	10 €
D3E	0 €
Huiles végétales	0 €
Huiles minérales	120 €
Toxiques	1200 €* *facturation minimum de 5L pour les toxiques
Mobilier	0 €

Nature des déchets	Tarif /unité
Bouteilles de gaz	10 €
Extincteurs	25 €

Voix pour = 15

Voix contre = 0

Fait à Wissembourg, le 19 décembre 2023

Le Président,

Philippe GIRAUD



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 067-256701244-20231214-TARIF_DECH_2024-DE